



Communiqué de presse

27 avril 2020

COVID 19.

Au nom de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), régime de retraite des fonctionnaires des hôpitaux et des collectivités territoriales, nous saluons l'engagement des personnels de santé qui sont dangereusement exposés à la pandémie du COVID-19, sans oublier leurs nombreux collègues exerçant dans les hôpitaux et les collectivités territoriales (communes, départements, régions) qui ont assuré avec assiduité et application la continuité du service public.

Nous adressons également notre reconnaissance à nos retraités qui ont repris du service dans divers établissements touchés par cette situation inédite. Ils ont prouvé que le pensionné demeure un fonctionnaire, donc dévoué au service public. Cette fidélité statutaire justifie à elle seule l'idée fondamentale acquise à la Libération que la fonction publique doit être spécifiquement considérée en matière de retraite.

Par voie de conséquence, le conseil d'administration persiste dans son souhait que la réforme des retraites, en discussion depuis plusieurs mois, soit profondément reconsidérée en tenant compte de ces réalités, et entre autres, reconnaisse la pénibilité des métiers des fonctions publiques hospitalière et territoriale par le maintien des droits liés à la catégorie active. Par ailleurs, les élus du Conseil d'administration, attentifs à la situation des 3,6 millions d'actifs et pensionnés, pour 43 500 employeurs, n'ont pas attendu les dégâts de la pandémie pour constater et dénoncer les difficultés budgétaires des employeurs et les carences statutaires de leurs agents. En leur nom, nous demandons avec insistance que soit mise en chantier une profonde réforme en matière de santé, et qu'en particulier l'hôpital public trouve une digne efficacité pour faire face aux défis auxquels il est confronté, et qu'il soit doté de fonctionnaires reconnus, notamment en matière salariale.

Claude Domeizel
Président de la CNRACL
Sénateur des Alpes de Haute-Provence
(1998-2014)

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts (<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 21,3 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 21,2 milliards d'euros de prestations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr/>).

Contact presse :

Cyril Parodi / Responsable communication

Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24 - cyril.parodi@caissedesdepots.fr